



Prise de position sur les prochaines décisions et votations nationales

Une phase importante de l'année en cours se rapproche: après l'avertissement de la Cour européenne de justice selon lequel la politique climatique suisse est insuffisante, la Suisse politique peut maintenant montrer qu'elle est en mesure d'agir. L'objectif de neutralité climatique pour 2050 nécessite une mise en œuvre ambitieuse de la loi climat et ne peut être atteint sans passage des énergies fossiles à un approvisionnement énergétique renouvelable. Les votes du peuple et du Parlement ont posé les bons jalons. Il n'est donc pas vrai que notre démocratie interdise une politique climatique et environnementale progressiste. Mais il s'agit maintenant de mettre un terme aux tentatives d'édulcorer et de retarder les choses. Mettons-nous au travail!

Votation sur la loi électricité

Elle aura lieu le 9 juin (acte modificateur unique énergétique, dit "mantelerlass"). En collaboration avec les organisations partenaires de l'"Alliance climatique", notre association s'engage de toutes ses forces pour un OUI lors de cette votation si importante pour le climat et l'environnement. Vous aussi, soyez de la partie avec votre bulletin de vote, parlez à vos amis et connaissances ; vous pouvez également commander du matériel de promotion [ICI](#) ou vous inscrire [ICI](#) en tant que personne individuelle ou représentant.e de notre association lors de la journée d'action nationale du 11 mai pour l'organisation d'une action de stand à votre domicile. Vous trouverez des informations sur le projet [ICI](#).

Loi climat (contre-projet à celui déposé par l'"initiative des glaciers")

En juin 2023, le peuple suisse l'a accepté à une nette majorité. Les dispositions d'exécution de cette loi, élaborées depuis lors par le département du Conseiller fédéral Albert Rösti, ont été mises en consultation à grande échelle fin janvier 2024. Malheureusement, elles sont manifestement insuffisantes, voire en contradiction avec le texte de la loi. Des améliorations sont indispensables pour répondre à l'exigence de neutralité climatique de la Suisse d'ici 2050, telle que définie par la loi. En étroite collaboration avec l'association responsable, l'association pour la protection du climat", GPCLimat a déposé dans les délais [une requête](#) (en allemand) avec 20 propositions d'amendement détaillées auprès de l'Office Fédéral de l'Environnement; la consultation dure jusqu'à fin mai.

René Jaccard